

# PARTAGE de LECTURE

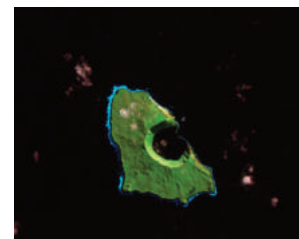
Comme un décollage, lire est une autre manière de s'évader !



## Les OUBLIÉS de SAINT-PAUL !



En écoutant l'émission radio "le jeu des 1000 €", on peut s'auto-évaluer sur notre connaissance générale, et je dois l'avouer, je n'ai que trop rarement la réponse sur les questions couleurs Nationales posées avant le "banko" ! Mais parfois je gagne à la question bleue ou rouge, d'où le souvenir de cette histoire que je vous invite à re-découvrir.



Les oubliés de l'île Saint-Paul sont un groupe de six hommes et une femme - enceinte - qui furent abandonnés en 1930 sur l'île Saint-Paul, dans le sud de l'Océan Indien, alors qu'ils étaient chargés par la société « La Langouste française » de garder l'île et ses installations.

Début octobre 1929, cette société, propriété des Frères Bossière, armateurs du Havre, débarque sur l'île Saint-Paul une trentaine d'Européens embauchés à Concarneau et sa région proche, pour effectuer une campagne de pêche à la langouste pendant la saison d'été, s'étendant du mois de novembre au mois de mars.

Louis Herlédan raconte : « Jambes gonflées, pleine de liquide jaunâtre, que nous essayons d'éliminer par incision ». Le premier à être emporté par la maladie fut Manuel Pulloch le 30 juillet, suivi de François Ramamongi et Victor Le Brunou. Pierre Quillivic, quant à lui, quitta l'île sur un canot par une mer démontée : On ne le reverra pas !

Lorsque le bateau Île Saint-Paul accosta enfin sur l'île neuf mois plus tard, en décembre 1930, seuls trois des sept gardiens avaient survécu : Julien Le Huludut, Louise Le Brunou et Louis Herlédan.

S'ensuivit en France un procès intenté par les victimes et leurs familles,



À la fin de cette campagne, le navire Austral appartenant à la société vint faire la relève du personnel pour le ramener en France et leva l'ancre au début du mois de mars 1930, laissant sur l'île, (pour assurer la garde et la conservation du matériel pendant l'hiver austral), 7 personnes : Julien Le Huludut (de Concarneau), Victor et Louise Le Brunou (enceinte), Pierre Quillivic (de Plouhinec), Louis Herlédan (de Riec-sur-Belon), Manuel Pulloch (de Trégunc) et François Ramamongi (un jeune Malgache).

L'administrateur de la société, Alfred Caillé, leur avait promis, en leur demandant de rester sur l'île pendant l'hiver, de leur envoyer un bateau ravitailleur dans les deux ou trois mois qui suivaient le départ de l'Austral.

Il n'en fit rien.



Louise Le Brunou accoucha fin mars d'une petite fille qu'ils appelèrent Paule du nom de l'île.

Malheureusement, la petite ne vécut que deux mois.

Puis faute de vivres frais et par excès de consommation de conserves (bœuf en gelée) plus ou moins avariées, les gardiens commencèrent à être atteints d'un mal qu'ils finirent par identifier : le scorbut !

Ce procès dura du 24 juillet 1931 (date du dépôt de plainte) au ... 19 avril 1937 (date du jugement en appel).

La cause des oubliés de Saint-Paul fut défendue par César Campinchi jusqu'en 1936.

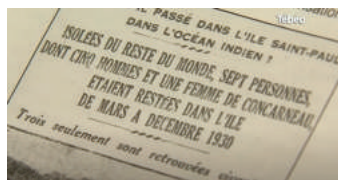
Ce dernier devint ensuite ministre de la Marine.

La défense de « La Langouste française » était confiée à Alcide Delmont, sous-secrétaire d'État aux Colonies du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 et du 2 mars au 30 décembre 1930.

La société fut reconnue coupable en avril 1935, et condamnée à verser différentes indemnités aux victimes et aux familles, mais elle fit appel de la décision.

Le 8 avril 1937, le jugement en appel confirma la responsabilité de la société, mais à la suite de sa mise en faillite, les victimes ne recevront finalement aucune indemnisation.

Ils croyaient, comme d'autres avant et après eux, "à la justice de leur pays", suivant la formule consacrée !



**PARTAGE de LECTURES**  
Break Break n°296  
31 mars 2023  
Jean-Marie Terrasson